

# COMPTE RENDU

## SNUipp 65



## CTSD DU 11 NOVEMBRE 2022

### Présents

- Thierry AUMAGE, directeur académique des services de l'Education Nationale
- Corine GONCET, secrétaire Générale de la DSDEN 65
- Laure Beau, chef de la Division des élèves et de l'organisation scolaire à la DSDEN 65
- Cathie Lavit IEN circonscription Lourdes Bagnères
- Franck Peyrou, IEN Tarbes ASH Séméac
- Virginie Ménard, IEN Tarbes Val d'adour Madiran
- Pour le SGEN CFDT (2): P. Boyer, V Duprat, A Puzos
- Pour le SE UNSA (1) : L Talavera
- Pour la FSU (4) : AM Daries, V Duran, C Gourbier, F. Lemaire

Ordre du jour : Rentrée 2023 : mise en œuvre de l'action prévue à l'art 4 de la convention relative au « TER de la Communauté de Communes Adour Madiran » : **affectation d'emplois sur le site du collège de Maubourguet.**

Il s'agit du 2<sup>e</sup> CTSD concernant la création d'une école sur le site du collège de Maubourguet avec transfert de 2 postes d'adjoints et création d'un poste de direction (affectation des élèves de CM1, CM2 des écoles de Soublecause, Lahitte Toupière et Labatut)

*Déclaration liminaire de la FSU ( doc joint)*

*DASEN*

*Le DASEN reconnaît l'intérêt des questions posées par la FSU dans sa déclaration liminaire et va y répondre.*

*Tout d'abord, il souligne que cette convention a été réalisée grâce à un travail commun et respectueux des élus et des représentants de l'éducation nationale. Tous ont pour objectif l'égalité et la réussite de tous les élèves.*

*L'ouverture et la fermeture des écoles relèvent de la responsabilité des maires des communes*

concernées, l'inscription des élèves et la sectorisation à la Communauté des communes. Dans le cadre de cette responsabilité, les élus de la com com réfléchissent, depuis plusieurs années, au réseau des écoles du secteur en constatant la baisse régulière des effectifs avec la volonté de regrouper les CM sur un même site. De même, le Conseil départemental a pris acte de la diminution des effectifs du collège de Maubourguet et de l'existence d'espace vide dans le bâtiment. Ces mêmes élus s'inquiètent de l'avenir de ce collège, inquiétude non partagée par le DASEN.

Mr Aumage a rencontré les enseignants du collège mardi et ceux des écoles mercredi. Il reconnaît que c'est tard.

Le DASEN veille lui à l'équité des moyens accordés et les emplois sont de sa responsabilité. L'effectif prévu pour l'an prochain de cette école sera d'environ 30 élèves. Il est donc normal qu'il y est 2 enseignants. Le DASEN a fait le choix de créer en plus un poste de direction car il est important pour lui de se donner les moyens d'accompagner et de construire un projet innovant avec la probabilité que les effectifs augmentent selon le souhait des élus que cette école soit attractive pour le territoire permettant l'installation de nouvelles familles.

Dans le cadre de ce projet innovant, il propose de déroger au calendrier afin de donner du temps à la future équipe enseignante. Il laisse une totale liberté aux enseignants pour imaginer et organiser ce projet. Ils seront accompagnés par le CARDIE, les inspecteurs, les conseillers pédagogiques... Il ne s'agit pas d'imposer mais d'accompagner en termes de méthodes, d'objectifs, de moyens... Toutes les options sont possibles et les enseignants ont déjà plusieurs idées :

L'école et le collège seront 2 entités différentes.

La gestion de cette école se fera comme dans toutes les autres écoles, surveillance des récréations par les enseignants, personnel communal pour les temps périscolaires. Mais si l'équipe de la vie scolaire souhaite s'impliquer, pourquoi pas.

Il y aura 3 enseignants du premier degré et pas d'influence sur la DGH du collège.

Mais possibilité constituer des groupes, de faire des échanges de services en anglais, en français ou autre ... pourquoi pas. Tout est à imaginer d'où le souhait d'accorder du temps. D'abord dans le cadre de 2 journées banalisées pour le CNR. Quand l'équipe sera constituée en janvier, peut-être d'autres journées seront banalisées.

Pas de liens hiérarchiques entre le directeur, les enseignants et le principal du collège.

**Interventions de la FSU** : les interventions des professeurs du collège se feront bien sur la base du volontariat ? Réponse : *Oui*

Tous les Maires du secteur sont-ils d'accord ? *Effectivement, le Maire de Vidouze n'est pas d'accord.*

**Questions FSU SNUIPP 65** Quelles seront les responsabilités pour la surveillance des élèves du premier degré, pendant les déplacements par exemple ?

Le directeur assurera-t-il les fonctions de principal adjoint ?

Des interventions de prof du collège seront possibles, cela implique-t-il des interventions des PE au collège ?

Qu'en est-il des temps de trajet pour les futurs élèves ? Et l'impact sur les fratries a-t-il été pris en compte ? (risque que certaines fratries quittent leur école pour Maubourguet)

Rôle des PE lors d'interventions de professeurs du collège ?

UNSA émet des inquiétudes quant à l'organisation du CDI.

Le SGEN s'interroge sur les risques pour la pérennité du projet résultant du départ éventuel des enseignants impliqués et de l'arrivée de nouveaux enseignants.

*Réponses du DASEN*

*Les différentes responsabilités comme la répartition des espaces, des moyens sont définies par la convention qui pour être applicable doit être validée par le Recteur. Les différents intervenants seront donc couverts par cette convention.*

*Le directeur ne sera pas principal adjoint. Il sera bien sûr en lien avec le principal du collège pour l'animation du travail du cycle 3, l'organisation du conseil de cycle 3... mais tout cela existe déjà.*

*La responsabilité du transport scolaire relève de la région, un travail de réflexion pour son organisation est engagé. Cependant l'analyse a été faite que le temps de trajet ne sera pas augmenté pour la majorité des élèves.*

*L'appel d'air pour Maubourguet existe déjà puisque la seule possibilité de scolariser des enfants de moins de 3ans n'existe que sur Maubourguet.*

*La notion de cycle 3 existe déjà, c'est possible réglementairement, ça existe dans d'autres endroits... On la fait vivre comme on veut. Plusieurs possibilités (co-intervention, échanges de services, l'idée de classe peut être interrogée...)*

*De même, pour le CDI, l'idée de porter des projets sur la lecture communs existe mais le coût est important. Dans le cadre du projet innovant, les financements accordés vont donner la possibilité à toutes les écoles du territoire de participer à ces projets.*

*Concernant la pérennité du projet, lorsqu'on arrive dans un nouvel établissement ou école on s'inscrit dans le projet d'établissement ou d'école. Les enseignants qui n'adhèrent pas au projet peuvent toujours demander leur mutation.*

*Si les enseignantes des 2 écoles concernées ne souhaitent pas être transférées, elles bénéficieront d'une mesure de carte scolaire.*

*Leur candidature aux nouveaux postes sera examinée avec la plus grande bienveillance.*

UNSA : le projet de TER a une durée de 3 ans et des moyens sont accordés. Que se passera-t-il dans 3 ans ? Les moyens existeront ils toujours ?

*DASEN : Le contraire serait dommageable mais je ne peux me prononcer pour l'avenir.*

*Le financement est de 30000€ par an au titre de l'innovation, le président de la République a promis que les mêmes moyens sur la durée du quinquennat.*

SGEN : Les enseignants qui vont demander leur inscription sur la liste d'aptitude cette année

pourront ils candidater sur le poste de direction ?

*Le DASEN souhaite que l'équipe soit constituée en janvier, la date limite pour les candidatures pour la liste d'aptitude est le 2 décembre. On indiquera sur la fiche de poste qu'il est possible de candidater même si on est en attente d'une inscription sur la liste d'aptitude.*

**FSU** la répartition des horaires de l'école sera-t-elle sur 4 jours ?

*Toutes les écoles du département sont sur la semaine de 4 jours, le DASEN pense que ce sera le cas aussi pour cette école ( la question n'a pas été évoquée)*

**FSU** fait remarquer que la loi impose 4,5 jours et que la semaine de 4 jours est un système dérogatoire. La demande de dérogation doit être votée en conseil d'école. L'administration ne l'a pas anticipé, il va falloir organiser des élections des représentants des parents d'élèves, un conseil d'école dans une structure qui n'existe pas !

**FSU** plusieurs matières sont en tension dans le département, il est donc difficile pour les professeurs d'obtenir une mutation. De fait, ils se voient imposer ce projet même s'ils n'y adhèrent pas.

Vote : contre 8 (représentants des organisations syndicales)